

Le Dialogue citoyen comme une alternative pénale¹ (principes, processus et partenariats en Seine-Saint-Denis, résultats)

La Justice française propose depuis 2004 des Stages de citoyenneté comme des alternatives pénales. Le cadre légal a défini quelques principes pour ces stages, par rapport aux personnes condamnées et aux objectifs, mais pas une méthodologie de travail.

Le projet de recherche de l'Association Dialogues Citoyens vise à la mise en place d'une méthodologie incorporant des outils des sciences sociales et de la psychologie, dans l'organisation de ces stages. Ce projet s'inscrit dans la continuation d'une expérience pilote menée dans les Yvelines depuis 1999 en présence de sociologues du CADIS, et des conclusions que certains d'entre eux en ont tirées jusqu'à créer en 2005 l'Association Dialogues Citoyens. Des améliorations sensibles ont déjà été apportées, d'autres sont en cours.

Les stages que nous mettons en place avec les institutions judiciaires ont pour objectif de contribuer à restaurer le dialogue entre des personnes placées sous main de justice et les différents acteurs de la cité : acteurs de la chaîne judiciaire, élus locaux, responsables d'associations, représentants des dispositifs d'insertion.

Ils se proposent également de revisiter la trame des représentations qui construisent les images de la citoyenneté vécue : l'école, les discriminations, le rapport homme/femme, l'imaginaire religieux, le rapport aux institutions. Nous avons fait l'hypothèse qu'en abordant ces différentes dimensions du vivre ensemble, par des témoignages de vie personnelle, des portes d'identifications vont s'ouvrir. Elles peuvent favoriser la remise en cause d'identités négatives, non-citoyennes, comme la victimisation, qu'on retrouve souvent chez ceux qui sont en prise avec la justice.

Outre l'impact recherché sur les personnes sous main de justice orientées vers ce dispositif, il s'agit aussi de construire des outils de régulation de la violence. Et ce dans le cadre des objectifs d'insertion et de lutte contre la récidive des institutions judiciaires, à travers un travail de prise de conscience : de l'intime, des projets de vie, du rapport à l'autre et aux institutions.

I – PRINCIPES MIS EN OEUVRE

Les stages de citoyenneté, tels que nous les réalisons actuellement, reposent sur deux piliers :

- Des entretiens individuels, des exercices de théâtre et du travail de groupe avec les médiateurs.

Les médiateurs ont à charge d'établir un lien avec le groupe pour permettre la création d'une dynamique positive pour les stages. Ils s'appuient pour cela sur des entretiens individuels et un travail avec le groupe, ainsi que sur des exercices de théâtre menés par des comédiens. Leur indépendance vis-à-vis des acteurs institutionnels avec lesquels ils travaillent, affichée d'emblée, crée les conditions pour y parvenir.

Les entretiens de groupe fermés (entre médiateurs et stagiaires), sont un espace de retour sur les sujets abordés avec les intervenants extérieurs, ils permettent de revenir sur ce qui se joue dans les rencontres du groupe.

L'utilisation de ces outils s'est imposée après une première série de stages réalisés au deuxième semestre 2006, dans lesquels nous avons été confrontés à certaines situations de rejet du dispositif par les stagiaires. Ce travail de mise en confiance et de médiation a joué un rôle primordial pour produire une dynamique positive. Le théâtre permet aux stagiaires de sortir de rôles défensifs. Il induit aussi la prise de distance dans un contexte ludique, il ouvre d'autres perspectives que la violence, que la justification à se faire justice soi-même, à travers des jeux de rôle. En échappant aux identités défensives, ils s'ouvrent à un espace de réflexion personnelle où l'autre peut exister et ils peuvent réfléchir sur leur propre parcours en prenant de la distance.

¹ Par Eduardo Valenzuela, sociologue, directeur Association dialogues citoyens. Synthèse de l'article présenté au Congrès européen de sociologie, à Glasgow, sept 2007

ASSOCIATION DIALOGUES CITOYENS

- L'adhésion et l'accès à la participation citoyenne par des identifications aux acteurs institutionnels.

Quatre axes de rencontres avec des intervenants extérieurs, invités à intervenir dans des séances d'une demi-journée ponctuent les stages. Ils représentent :

- *la chaîne judiciaire et pénale*, incarnée par des juges, des policiers, des avocats, des personnes impliquées dans l'accès au droit ;
- *les formes d'action collective*, où interviennent maires, députés, membres des conseils généraux, élus, représentants de l'Etat, militants associatifs ;
- *les représentations identitaires* et des discriminations, impliquant des personnes susceptibles d'aborder des questions telles que les rapports entre hommes et femmes, le fait religieux ;
- *l'insertion professionnelle*, avec la participation d'institutions d'insertion (mission locale, ANPE), d'association sur le parrainage, ou encore d'anciens détenus.

En fonction des thématiques abordées, les intervenants sont invités à expliciter leur fonction, en racontant leur propre parcours de vie toujours à partir de leur expérience personnelle, et leur rôle institutionnel. L'idée est ici d'offrir un espace de compréhension à travers des éléments de projection et d'identification. D'éveiller chez les stagiaires un sentiment de curiosité, d'ouverture, vers des personnes et des institutions auxquelles ils sont confrontés et avec lesquelles ils sont souvent aux prises ou dans une situation de rejet.

L'effet que nous escomptons est une prise de conscience, par un travail de réflexion sur soi. La réussite de cette démarche sera proportionnelle au degré d'adhésion des stagiaires. Plus le stage sera vécu comme une contrainte, plus il sera effectué à contrecœur, moins il sera utile. Les règles de fonctionnement, telle la tenue d'un comportement adéquat et respectueux envers les intervenants (éteindre les portables, enlever la casquette, ne pas être en retard), sont indispensables, nous les limitons à celles nécessaires à la bonne marche du groupe.

Sur cette base, les stages cherchent à semer des débuts de remise en question concernant la société et ses règles, la violence et les victimes. Les jeux d'expression, d'identification et de projection, cherchent à ouvrir des espaces d'auto-réflexion et inciter les stagiaires à se repositionner, pour déclencher un processus de désistement d'un parcours délinquant par un impact personnel.

II - EXPERIENCE EN SEINE SAINT DENIS

Institutions partenaires

Les stages de citoyenneté en Seine Saint-Denis s'inscrivent dans deux contextes différents : avec les Services Pénitentiaires d'insertion et de Probation (SPIP) et avec le Tribunal de Grande Instance de Bobigny. Il s'agissait d'améliorer le dispositif pilote que nous menions depuis 1999 dans les Yvelines en construisant, sur le terrain, un outil pouvant être utilisé aussi bien comme une mesure d'accompagnement aux peines suivies par les SPIP dans le milieu ouvert, que comme un dispositif d'exécution des peines de Stages de citoyenneté, prononcées par les juges.

- Avec le SPIP

Le projet a débuté en 2006 par une convention avec la direction régionale de l'administration pénitentiaire de Paris, responsable des services pénitentiaires dans les régions d'Ile-de-France et du Centre, dans lesquelles se trouvent près de 25% des personnes sous main de justice. C'était la première fois en France qu'une convention régionale avait été signée pour mettre en place des stages de citoyenneté sous une modalité spécifique. C'est à cette date que notre action a commencé en Seine-Saint-Denis.

Dans le cadre de la collaboration avec le SPIP, les stagiaires sont sélectionnés sur le critère de difficultés pour les travailleurs sociaux à assurer leur suivi individuel, notamment en raison d'une incompréhension de la peine, de manques de repères. Le contenu des programmes, les dates, les lieux d'exécution, les intervenants, sont décidés d'un commun accord, en fonction d'une déclinaison locale du dispositif, des partenaires du service, ainsi que de l'expérience et d'un schéma directeur apporté par l'Association dialogues citoyens.

ASSOCIATION DIALOGUES CITOYENS

- Avec le TGI de Bobigny

Dans certaines situations, le stage est prononcé comme une mesure alternative au jugement ou dans une procédure de comparution immédiate. Ces dispositions sont nouvelles et les textes législatifs ne prévoient pas encore que la mesure soit prise en charge par les SPIP. Pour le moment se sont des structures associatives qui en partenariat avec les parquets (Procureur de la République), mettent en place les mesures de suivi. Dans ce cadre nous avons été amenés à travailler avec le Tribunal de grande instance de Bobigny, dans la mise en place des Stages de citoyenneté.

Le partenariat avec le Tribunal de grande instance de Bobigny est particulièrement pertinent puisque sa juridiction s'étend sur le Département de la Seine Saint-denis, qui concentre des problèmes sociaux considérables, une forte population d'origine immigrée, des taux de chômage plus forts que la moyenne nationale, et où ont débuté les révoltes urbaines de 2005.

Sous l'égide du Procureur adjoint, un groupe de travail issu de la Commission pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté (COPEC) s'est réuni pour réfléchir à la mise en place des stages de citoyenneté. Un an après, au deuxième semestre 2006, l'Association dialogues citoyens était déléguée pour mettre en place le dispositif.

A partir des conclusions du groupe de travail et du positionnement de Dialogues Citoyens, huit stages ont été prévus avec le Parquet en 2007. Grâce à des financements spécifiques du Fond interministériel pour la Politique de la Ville la mesure est apparue comme un dispositif pénal à part entière, qui doit toutefois faire ses preuves.

ADC a une large autonomie pour l'organisation du stage, le programme est défini au sein de l'association et proposé au Procureur adjoint qui le valide ; il met son réseau à disposition, ouvre les portes de partenaires (intervenants) que nous ne saurions convaincre facilement sans son implication.

Place des médiateurs, des travailleurs sociaux et des juges

Les médiateurs (sociologues/psychologues) bénéficient d'un statut particulier : indépendants de l'administration pénitentiaire et de l'institution judiciaire, ils ne sont pas directement identifiés à la dimension de la contrainte par les stagiaires et leur liberté de parole est en principe garantie.

Le partenariat avec les travailleurs sociaux de l'administration pénitentiaire, les juges, donne à cette démarche tout son sens. En effet, les personnes condamnées ou orientées à faire ce stage sont déjà connues par les travailleurs sociaux et les Conseillers d'insertion et de probation qui les ont accueillies et ont fait l'évaluation du type de suivi nécessaire, de leurs besoins et difficultés ; en participant à la préparation des stages, les travailleurs sociaux améliorent l'adaptation des stages au public. En outre, ils connaissent le terrain, les acteurs locaux, ils sont impliqués dans la réussite du projet et savent qui impliquer. Ils nous donnent des éléments sur les profils et la personnalité des stagiaires, nous leur restituons un rapport rendant compte des dynamiques de groupe et individuelles.

La participation du Parquet ouvre les portes vers des partenaires officiels. Le parquet nous donne également certaines informations du dossier judiciaire (la personne est-elle récidiviste ?), ainsi que des éléments de l'interpellation, qui peuvent nous éclairer sur la personnalité des stagiaires.

Ainsi nous sommes amenés à travailler avec un réseau partenarial largement préexistant et que, seuls, nous n'aurions pas la capacité à rencontrer et à convaincre, telle la Sécurité publique (Police), des Maires, d'autres représentants de l'Etat ou d'Associations partenaires.

C'est de l'implication de chacun des partenaires que dépend la réussite du dispositif. L'intervention des médiateurs de l'Association dialogues citoyens s'inscrit dans un processus juridique qui dépasse le moment particulier de cette intervention. La restitution apportée par les médiateurs servira dans la durée, si d'autres peuvent continuer à faire un suivi et accompagner dans des démarches d'insertion ou de remise en cause les stagiaires, là où nous nous sommes arrêtés.

Le travail effectué pendant les stages fonctionne d'autant mieux s'il peut être repris, poursuivi, complété.

Phases de la recherche

Plusieurs phases d'expérimentation se sont dégagées : dans un premier temps, des résistances ont été constatées de la part des stagiaires, certains rejetaient le dispositif. *Les exercices d'expression théâtrale et les entretiens individuels ont été intégrés alors au dispositif, aboutissant à l'adhésion des participants, comme nous l'avons déjà mentionné.*

Au deuxième semestre 2007 nous initiions une phase dans laquelle nous allons réaliser la médiation en binôme sociologues/psychologues, à partir du constat de l'importance des situations personnelles, des traumatismes d'enfance, dans les parcours délinquants des jeunes, les passages à l'acte, la justification de la violence comme une forme de résolution de conflits. Nous introduirons également dans les stages réalisés avec l'administration pénitentiaire des entretiens individuels finaux réalisés en partenariat avec les Conseillers d'insertion et de probation référents.

III - EVOLUTION DU DISPOSITIF : RESULTATS, DIFFICULTES, AMELIORATIONS EN COURS ET CONDITIONS DU SUCCES POUR LA PERENNISATION DU DISPOSITIF.

1 Impact sur les parcours individuels : limites des instruments fournis par la sociologie, réintroduction de psychologues.

Ainsi que nous l'avons évoqué, le stage de citoyenneté tel que nous le réalisons vise le désistement d'un parcours délinquant, par un impact ouvrant un espace de prise de conscience de soi.

Dans ce contexte, la position de médiateurs que nous adoptons doit permettre à chacun de s'exprimer. Au cours des entretiens individuels et en groupe fermé nous réinterprétons et repositionnons les représentations qui émergent pendant les rencontres avec les intervenants extérieurs et les discours que chacun amène, souvent vécus comme normatifs, stigmatisant l'autre ou soi-même.

Suite à la réalisation d'une série de stages au cours du premier semestre 2007 en Seine Saint-Denis, sur une population d'environ 70 personnes, la médiation réalisée par deux sociologues médiateurs a montré ses limites : une relative méconnaissance des phénomènes individuels dans des contextes de dynamiques de groupe et un manque d'outils pour accéder aux situations les plus personnelles de chacun des stagiaires (personnalités limites, passages à l'acte, etc.).

Nous étions conscients de la nécessité d'explorer les vécus difficiles, les expériences traumatisantes, mais sans savoir comment les aborder. Nous avions antérieurement écarté les psychologues de notre dispositif : en effet, leurs analyses critiques ont expliqué le relatif échec d'une première série de stages réalisés en 2006, sans nous donner les outils pour dépasser ces résistances. Nous avons été inventifs, en partie grâce à leurs diagnostics, et introduit des éléments de lien tels les entretiens individuels et l'expression théâtrale.

Aujourd'hui nous décidons de nous associer à nouveau leurs compétences, et les stages à venir réuniront chacun un sociologue et un psychologue ou psychosociologue. Nous évaluerons les résultats de cette troisième phase du projet. La nécessité de ramener les compétences des psychologues pour mieux maîtriser les dynamiques de groupe avait été également soulevée par plusieurs SPIP partenaires de l'action, nous nous retrouvons autour de ce constat.

2 La sphère institutionnelle.

Adaptation et appropriation du dispositif par les travailleurs sociaux et les Conseillers d'insertion et de probation

Un des effets indirects et positifs du stage est de faciliter le placement des stagiaires que les SPIP continuent à suivre, notamment en permettant aux élus des Mairies, où s'effectuent 50% des TIG, de rencontrer ces personnes. En apprenant à les connaître ils peuvent mieux les accueillir, sans appréhension ni stigmatisation, dans le cadre des TIG qu'ils effectueront.

L'implication des travailleurs sociaux et des Conseillers d'insertion et de probation dans les stages organisés par les SPIP reste une condition de leur succès. *Une étude préalable des services est maintenant systématiquement menée afin de comprendre leurs besoins, leur culture institutionnelle locale, la prise en charge du public, les partenariats existants.*

ASSOCIATION DIALOGUES CITOYENS

Au cours de réunions préparatoires, ils seront amenés à expliquer les difficultés rencontrées avec les stagiaires. Ils participent aussi à la préparation des stages : choix des sujets abordés, des intervenants, sélection des stagiaires. Suite au stage, des réunions seront organisées avec eux, nous leur remettrons aussi un rapport. De cette manière, les travailleurs sociaux peuvent s'approprier le dispositif comme un complément utile à leur pratique. *Au deuxième semestre 2007, en Seine-Saint-Denis, ils seront davantage impliqués dans les résultats puisque les entretiens individuels de fin de stage seront menés avec un médiateur et des travailleurs sociaux référents.*

Les progrès sont observés par nous-mêmes comme par les institutions partenaires, le dispositif s'adapte en fonction des réalités locales mais demande pour se poursuivre un partenariat toujours renouvelé avec les travailleurs sociaux.

Partenariat et ouverture avec le TGI de Bobigny

Petit à petit, davantage de magistrats adoptent la mesure, les candidats aux stages sont plus nombreux. L'enthousiasme suscité par les stages auprès des procureurs ou des substituts grandit. Lorsqu'ils participent aux stages comme intervenants ils ont l'occasion d'aborder la question de la loi et de la société autrement que dans une salle d'audience ou qu'au regard des circonstances atténuantes.

Une relation qui se construit avec la Sécurité publique

En Seine-Saint-Denis, les rejets relatifs constatés dans la première série de stages réalisés au deuxième semestre 2006 s'étaient cristallisés sur les séances avec les fonctionnaires de la police. Un échange avec la Direction de la communication de la Sécurité publique nous a permis d'ajuster nos interventions.

L'introduction des éléments de lien déjà décrits ont permis d'avoir des groupes plus ouverts au dialogue. Des officiers du terrain accompagnent un membre de la Direction de la communication, chacun acceptant de parler de son expérience personnelle, de son vécu dans le cadre professionnel. Les tensions ont manifestement baissé pendant les séances et donnent lieu à des discussions intéressantes.

Les acteurs de l'Insertion

Une place est réservée à la fin des stages pour une séance sur l'insertion professionnelle des personnes placés sous main de justice qui participent à ces stages. Deux cas de figure ont été particulièrement concluants :

D'une part, lorsque les intervenants (personnel de l'Agence nationale pour l'emploi, des Missions locales, d'associations de parrainage) ont mené, au cours d'ateliers collectifs, un travail personnel sur chaque participant.

D'autre part lorsque les intervenants s'appuyaient sur des témoignages personnels. La participation d'un ancien détenu ayant suivi un parcours de formation a été une réussite notable.

3 Et en général...

Rappelons que la situation de contrainte reste une caractéristique centrale des stages de citoyenneté. Bien que la mesure requière une acceptation des futurs stagiaires, ils sont menacés d'amendes, de prison, de repasser en jugement, si d'aventure ils sont absents.

Dans un premier temps, ADC avait essayé de faire abstraction de ce contexte ; mais les rejets observés ont prouvé la nécessité de sortir de cette posture. Il fallait assumer que les stagiaires étaient contraints à participer, et avancer à partir de cette assomption.

Progressivement nous avons été conduits à poser des règles d'ordre civique (respect des horaires, téléphones portables coupés), et à nous affirmer comme garants du cadre.

Mais comment garder la confiance des stagiaires et motiver une attitude réflexive tout en assumant ce positionnement ? Un moyen d'y répondre a été d'en parler ouvertement, en présence des stagiaires, en abordant la question des contraintes dans la vie de tous les jours. Ils sont condamnés à suivre cette mesure, nous garantissons un cadre de réflexion et d'ouverture. Clarifier notre positionnement, devant eux et avec eux, nous a permis de mieux faire ce pour quoi nous sommes là : pousser chacun à avancer, tout en tenant compte de la réalité concrète dans laquelle il s'inscrit, et dans laquelle nous nous inscrivons.

Des améliorations se sont aussi fait sentir dès lors que chaque participant était considéré dans son histoire personnelle, aussi nous avons cherché à recueillir un maximum d'informations sur chaque personne avant le début du stage.

4 L'opinion.

A l'échelle locale et expérimentale dans laquelle nous travaillons, notre action a donné lieu à plusieurs articles de la presse nationale et régionale. Le monde, Libération, le Parisien, se sont intéressés à cette démarche, avec des articles qui rendaient compte du sens qui se construisait pendant les stages.

La mesure du stage de citoyenneté commence à faire son chemin, elle est citée parmi trois « bonnes pratiques » pénitentiaires par la Ministre de la justice du nouveau gouvernement, au moment de ses premières apparitions, alors même qu'ils ne sont effectifs que depuis deux ans. C'est là un des signes de leur inscription dans le paysage pénal et de l'opinion publique.

IV - LA QUESTION DE L'EVALUATION.

Mis à part des rapports qualitatifs, en même temps que nous avançons sur la modélisation d'une méthodologie d'intervention, nous mettons en place des indicateurs pour évaluer l'impact du dispositif en termes de récidive.

Nous sommes confrontés à des difficultés telles que la constitution d'un groupe témoin, alors que les participants ont des histoires, des motifs de condamnation, des personnalités tellement différentes. Un groupe de travail a été créé avec l'Administration et le Parquet. Nous travaillerons sur une observation ethnographique et qualitative, également.

Conclusions

La force du dispositif tient à cette particularité de faire advenir un dialogue entre des acteurs extérieurs et le groupe de personnes orientées à ces stages. C'est ce qui le distingue des groupes de paroles menés par des psychologues d'un côté, et des cours de morale ou d'éducation civique, de l'autre. C'est d'abord une affaire de sociologue de mener à bien cette médiation, pour permettre que la parole des uns et des autres ait de la valeur, et qu'il ne s'installe pas automatiquement une relation de hiérarchie, d'autorité, avec les stagiaires. C'est le point de départ, d'autres choses se jouent au niveau de la projection et de l'identification.

Une des questions prégnantes reste celle de la transmission du savoir-faire. Nous travaillons sur la mise en place d'un programme de formation des médiateurs et de supervision des stages qui se feront avec notre méthodologie. Ce programme insistera sur la fonction du médiateur, qui est là pour qu'une dynamique existe et ne s'effondre pas ; il doit pour cela souvent s'exposer, expliciter son parcours, ses motivations personnelles. C'est ainsi que chaque personne peut se sentir concernée, s'ouvrir, et se rapprocher ensuite des instances normatives.